



Comité de Bassin Artois-Picardie _____

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION
INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DU 22 MAI 2015**

Handwritten signature

ÉTAT DES PRÉSENCES ET MANDATS

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Départements / Nord	SCHEPMAN Jean - Président VACANT / invité à titre consultatif	Excusé	
Départements / Somme	BOULOGNE Michel VACANT / invité à titre consultatif	Excusé	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Excusé	Mandat à M. COTEL Jacques
Communes du littoral	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques	Présent	

REPRESENTANTS DES USAGERS

Agriculture	FACT Olivier	Présent	
Industrie	DELAUME Jacques	Présent	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	SIX Alain	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	DANLOUX Joël - Vice-Président	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	DHENIN-VERBRUGGHE Ginette	Excusée	Mandat à M. DANLOUX Joël

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	DEMARCO François	Excusé	
Directeur de l'ARS de NPDC ou son représentant	GRALL Jean-Yves	Excusé	
SGAR NPDC ou son représentant	HOTTIAUX Laurent	Excusé	
DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	

Membres Consultatifs

MARTINOT Bertrand Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
CORDET Jean-François Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
GRIZEZ Claire Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie Assisté de Messieurs COURTECUISSÉ, PENISSON, VALIN, Mesdames DERICQ, LECLERCQ, LESSENS, MARTIN	Présent

Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration

KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
-------------------------	---------

Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration

LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé
----------------------	--------

Divers

DELELIS Annick Professeur Emérite de l'Université Lille 2, Ancienne membre du Comité de Bassin Artois-Picardie, Ancienne présidente du Conseil d'Administration de l'agence de l'eau Artois-Picardie	Présente
--	----------

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1. Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 7 novembre 2014
2. Situation des engagements
3. Coopération Décentralisée
- 3.1 - Projets de coopération décentralisée soumis à la Commission (**points proposés pour avis à la CPAIDD**)

Projets terrain

- Cuba (Isla de Juventud) – **Conseil Régional Nord Pas de Calais** – Énergie Solidarité
 - Mozambique – **Commune de Hamel** - Inter aide
 - Burkina Faso (Dédougou) – **CAD** – SOS Sahel
 - Togo (région de Dapaong) – **Commune de Landas** - Secours Catholique
 - Mongolie – **Commune de Rubrouck** – Association Arred
- 3.2 - Appel à petits projets 2015
4. Coopération Institutionnelle & Actions Jeunesse
 - 4.1 - Activité des Parlements Jeunesse
 - Point d'information PJE Artois-Picardie, PJE Escaut, PMJE
 - 4.2 - Activités liées aux projets de coopération institutionnelle
 - 4.3 - Information sur les accords de coopération institutionnelle de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
 - 4.4 - 7^{ème} Forum Mondial de l'eau (Daegu (Corée du Sud) – Avril 2015)
 - Compte rendu de la participation du bassin Artois-Picardie au Forum
5. Divers
 - 5.1 - Bilan de l'année 2014 (extrait du rapport d'activité 2014 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie)
 - 5.2 - planning des missions et événements 2015 (Actualisé)

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AVIS FAVORABLE TRANSMIS AU CA	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 7 novembre 2014	X				Unanimité
3	3.2.4 15-A-...	ACTION INTERNATIONALE COOP DECENTRALISEE (X330) (n°16293)			A.F.		Pour le dossier 11424 de Energie Solidarité (Cuba) : 4 voix Pour : M.DANLOUX, Mme DHENIN-VERBRUGGHE (mandat à M.DANLOUX), M. FAICT, M.SIX, 3 Abstentions : M.COTEL, M. DEFLESSELLE (mandat à M.COTEL), M.DELAUME)
		Proposition, soutenue par la Ministre en charge de l'Environnement, d'une aide d'urgence coordonnée des 6 agences de l'eau : Népal / Urgence Séisme (460 000 € pour les 6 agences dont 50 000 € pour Artois-Picardie)			A.F.		Unanimité pour les autres dossiers.
		Proposition, s'appuyant sur la recommandation de la Cour des Comptes, de renforcer la coordination entre les agences sur le dispositif « action internationale »			A.F.		Unanimité
4	4.2.3 15-A-...	ACTION INTERNATIONALE COOP INSTITUTIONNELLE (X331) (n°16343)			A.F.		Unanimité pour l'ensemble des dossiers.

OUVERTURE DE LA SEANCE

En l'absence de président, **Monsieur Joël DANLOUX, Vice-Président de la Commission**, ouvre la séance à 14 h 08.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 7 NOVEMBRE 2014

Monsieur DANLOUX demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 7 novembre 2014.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 7 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2 - SITUATION DES ENGAGEMENTS - ACTION INTERNATIONALE

Monsieur COURTECUISSÉ présente la situation des engagements relative aux deux sous-lignes de la ligne X 33 « action internationale » :

- X330 : action internationale - coopération décentralisée
- X331 : action internationale - coopération institutionnelle
-

	X330	X331	TOTAL X33
Dotation initiale 2015	1 256 655,00 €	125 090,82 €	1 381 745,82 €
Engagements effectués	50 000,00 €	13 869,17 €	63 869,17 €
Reste à engager au 21/04/2015	1 206 655,00 €	111 221,65 €	1 317 876,65 €
Dossiers soumis à la décision de la CPAIDD du 22/05/2015	261 178,00 €	70 000,00 €	331 178,00 €
Dossiers à engager par décisions du Directeur Général suite aux CPAIDD et CA 2014	412 412,00 €	0,00 €	412 412,00 €
Reste à engager après la CPAIDD du 22/05/2015	533 065,00 €	41 221,65 €	574 286,65 €
% d'engagement	57,58%	67,05%	58,44%

Monsieur COURTECUISSÉ précise que la consommation des dotations suit le rythme habituel d'engagements et rappelle qu'une autre séance de la CPAIDD se réunira en fin d'année, le 6 novembre 2015.

3 - COOPERATION DECENTRALISEE

Monsieur COURTECUISSÉ, avant de présenter en détail les projets de coopération décentralisée, en référence aux points n°3.1.1 à 3.1.5 « projets de terrain » et aux points n°3.2.1 à 3.2.3 « appel à petits projets 2015 », rappelle l'application de la grille d'évaluation :

La grille permet de hiérarchiser les dossiers et de les comparer entre eux.

Les dossiers obtenant une note supérieure ou égale à 12 sur 20 sont présentés avec avis favorable à la CPAIDD et au CA et les dossiers obtenant une note inférieure à 12 sur 20 sont reportés à la dernière CPAIDD et CA de l'année et sont aidés en fonction des crédits restants.

Les dossiers d'appel à petits projets sont notés sur un total de points maximum de 18. Les projets ayant une note supérieure ou égale à 10 sur 18 sont présentés.

GRILLE DE SELECTION DES DOSSIERS DE COOPERATION DECENTRALISEE EAU ET ASSAINISSEMENT

Thématique	Critères	Nombre de points maximum	Secours Catholique Togo	Les Perles du Faso Burkina Faso	AREED Mongolie	Inter Aide Mozambique	Energie Solidarité Cuba	
Contenu du projet	Echelle d'intervention	/2	2	2	2	2	1	1 : Une commune, un village 2 : Plusieurs communes/Villages
	Durée du projet	/2	0	0	0	2	2	1 : deux ans 2 : trois ans
	Etude Préalable/diagnostic	/3	3	3	3	3	2	1 : Etude technique sommaire 2 : Etude technique détaillée 3 : Etude technique + sociologique (adhésion de la population)
	Volet Accès à l'eau	/2	1	1	0	1	0	1 : Forage + pompe 2 : Forage + pompe + alimentation (château, retenue d'eau,...)
	Volet Assainissement	/2	1	0	2	1	2	1 : latrines 2 : latrines et gestion des boues
	Volet Gouvernance	/2	2	2	2	2	1	1 : Formation + Comité d'usagers 2 : 1 + appui à la gestion pérenne des ouvrages eau et assainissement
	Capitalisation	/2	1	1	1	1	2	1 : Développement de guides, recueil de bonnes pratiques... 2 : partage avec d'autres structures des éléments de capitalisation
Localisation du projet		/2	2	1	1	1	2	1 : existence d'un accord de coopération avec la structure (commune/syndicat) du bassin 2 : non avec un accord de coopération plus large (national, transfrontalier...)
Cohérence du projet avec la politique nationale de l'eau		/3	1	2	1	3	1	1 : cohérence avec les priorités nationales 2 : 1 + bailleurs de fonds internationaux dans le financement 3 : 1 + 2 + autres agences de l'eau impliquées
	TOTAL	/20	13	12	12	16	13	
Informations complémentaires								
Opération réalisée dans le cadre d'un jumelage entre collectivités			non	non	non	non	non	
Taux d'accès à l'eau dans le secteur du programme			NC	NC	NC	NC	NC	
Taux d'accès à l'assainissement dans le secteur du programme			NC	NC	NC	NC	NC	

GRILLE DE SELECTION DES DOSSIERS DE COOPERATION DECENTRALISEE EAU ET ASSAINISSEMENT
Appel à petits projets

Thématique	Critères	Nombre de points maximum	La Goutte d'Eau Cambodge	Club Mada Madagascar	HAYAR Maroc	
Contenu du projet	Echelle d'intervention	/2	1	1	2	1 : Une commune, un village 2 : Plusieurs communes/villages
	Etude Préalable/diagnostic	/3	3	3	3	1 : Etude technique sommaire 2 : Etude technique détaillée 3 : Etude technique + sociologique (adhésion de la population)
	Volet Accès à l'eau	/2	0	2	1	1 : Forage + pompe 2 : Forage + pompe + alimentation (château, retenue d'eau,...)
	Volet Assainissement	/2	1	0	0	1 : latrines 2 : latrines et gestion des boues
	Volet Gouvernance	/2	2	2	1	1 : Formation + Comité d'usagers 2 : 1 + appui à la gestion pérenne des ouvrages eau et assainissement
	Capitalisation	/2	2	1	1	1 : Développement de guides, recueil de bonnes pratiques,... 2 : partage avec d'autres structures des éléments de capitalisation
Localisation du projet		/2	1	1	1	1 : existence d'un accord de coopération avec la structure (commune/syndicat) du bassin 2 : lien avec un accord de coopération plus large (national, transfrontalier,...)
Cohérence du projet avec la politique nationale de l'eau		/3	1	1	1	1 : cohérence avec les priorités nationales 2 : 1 + bailleurs de fonds international dans le financement 3 : 1 + 2 + autres agences de l'eau impliquées
	TOTAL	/18	11	11	10	

Informations complémentaires

Opération réalisée dans le cadre d'un jumelage entre collectivités	non	non	non
Taux d'accès à l'eau dans le secteur du programme	NC	NC	NC
Taux d'accès à l'assainissement dans le secteur du programme	NC	NC	NC

Points décisionnels

3.1 et 3.2 - Projets de Coopération décentralisée Dossiers proposés pour avis de la CPAIDD avant décision du CA (POINTS N°3.1.1 à 3.1.5 et POINTS N°3.2.1 à 3.2.3)

Monsieur COURTECUISSÉ présente les points n°3.1.1 à 3.1.5 « projets de terrain » et les points n°3.2.1 à 3.2.3 « appel à petits projets 2015 » de l'ordre du jour tels que figurant dans le dossier de séance.

8 dossiers de coopération décentralisée sont soumis à l'avis de la CPAIDD pour un montant total de participation financière de 261 178 €.

Projets de terrain :

- 1) **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE ENERGIE SOLIDARITE POUR UN PROJET DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES LIQUIDES RESIDUELS ET L'AMELIORATION DE L'HYGIENE A CUBA (PHASE 1)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°4 du dossier du CA du 19 juin 2015).

Budget :

Montant du projet : 1 325 000 € sur 36 mois (**352 000 € en phase 1**, 293 000 € en phase 2 et 680 000 € en phase 3)

Montant total de la participation financière de l'Agence : 150 000 € (**50 000 € par phase**)

Autres financements :

- Partenaire cubain : Hidroisla (entreprise étatique): 1 050 000 € (**250 000 € en phase 1**, 210 000 € en phase 2 et 590 000 € en phase 3) - sollicité
- Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais : 19 000 € (**8 000 € en phase 1**, 5 000 € en phase 2 et 6 000 € en phase 3) – sollicité
- Conseil Général Pas-de-Calais : 36 000 € (**15 000 € en phase 1**, 9 500 € en phase 2 et 11 500 € en phase 3) - sollicité
- CCAS/EDF : 38 550 € (**16 000 € en phase 1**, 10 250 € en phase 2 et 12 300 € en phase 3) - sollicité
- Autre : 31 450 € (**13 000 € en phase 1**, 8 250 € en phase 2 et 10 200 € en phase 3) - acquis

La note d'évaluation du projet est de 13/20.

Remarques :

Monsieur DANLOUX s'interroge sur l'efficacité de l'opération dans un délai de trois ans, étant donné que les sources sont polluées. Le projet porte avant tout sur une restauration de la qualité de l'eau.

Monsieur COURTECUISSÉ indique que l'efficacité de l'action pourra tout d'abord se mesurer dans la manière dont le réseau d'assainissement sera amélioré et par des analyses qui seront faites sur les ressources en eau aujourd'hui menacées par l'assainissement déficient.

Il confirme que le projet présente quelques difficultés mais il met en avant la forte implication des autorités locales, y compris d'un point de vue financier. Il souligne également le savoir-faire de la structure porteuse de projet : Energie Solidarité. L'association a une bonne expérience dans de nombreux pays dont Cuba où elle intervient depuis près de 20 ans.

Monsieur DELAUME évoque la disponibilité de dotation pour pouvoir s'engager dans le dossier, car dans le cas contraire un arbitrage entre les différents projets serait nécessaire.

Monsieur THIBAUT explique que c'est dans cette optique de hiérarchiser la pertinence des dossiers de demandes de participations financières, qu'a été conçue la grille d'évaluation. Un dossier ayant une note inférieure à 12 n'est pas présenté en instance et est reporté en fin d'année pour engagement selon les crédits restant disponibles. En CPAIDD du 22 mai, près de 60% de la dotation sont engagés, ce qui laissera de la disponibilité pour la dernière séance du 6 novembre 2015. Selon les prévisions financières, engager le dossier de Cuba ne sera pas handicapant pour d'autres dossiers.

Il précise que tout nouveau dossier intéressant en fin d'année mais ne passant pas dans l'enveloppe financière pourrait être engagé en tout début de l'année suivante. En cas de trop grande masse de dossiers, le recours à une plus grande sévérité des critères de sélection pourrait être appliquée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Il précise que la participation financière de l'agence ne peut pas être conditionnée a priori à l'engagement des autres partenaires car cela nuirait aux initiatives.

Monsieur COURTECUISSÉ indique que l'agence est effectivement le financeur principal pour beaucoup de petits projets. Il lui arrive également de participer à des projets plus importants pour lesquels l'Agence Française de Développement s'engage également. Il évoque notamment le projet de la ville d'Amiens au Cap vert dont l'objectif est d'améliorer le réseau d'eau potable et d'assainissement. Monsieur COURTECUISSÉ propose de présenter un tableau pluriannuel des engagements, sachant que certains dossiers financés par l'Agence l'engagent sur plusieurs années.

Monsieur SIX demande quelles sont les modalités pour pouvoir être éligibles, en dehors de la grille d'évaluation. Il évoque notamment le critère géographique d'intervention et la nécessité d'implication d'une collectivité du bassin.

Monsieur COURTECUISSÉ explique qu'il existe deux grands cas de dossiers présentés à la commission : d'une part, des dossiers présentés par des collectivités porteuses de projets et d'autre part, des dossiers présentés par des associations qui entraînent des collectivités partenaires financiers et d'appui technique. Pour le dossier de Cuba présenté, il existe un soutien financier du Conseil départemental du Pas-de-Calais et du Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais.

Monsieur COURTECUISSÉ explique par ailleurs que le Ministère de l'Environnement avait transmis une note sur les zones prioritaires. Il s'agissait de tous les pays en développement ou à population pauvre. 80% des projets financés par les agences de l'eau concernent l'Afrique francophone, l'Afrique subsaharienne et une petite partie de l'Asie et des Caraïbes. Il n'existe pas de liste fermée de pays à soutenir. Monsieur COURTECUISSÉ indique qu'il pourrait d'ailleurs être possible d'aider des pays européens comme la Bulgarie ou la Roumanie où en milieu rural l'accès à l'eau et à l'assainissement reste relativement faible avec une population pauvre.

Monsieur DANLOUX souligne la dispersion des actions et la nécessité de se recentrer sur des priorités géographiques.

Monsieur THIBAUT explique que la mission des agences de l'eau est avant tout d'aider les collectivités à faire de la coopération décentralisée. Il s'agit donc d'un soutien à l'initiative des collectivités de mettre en place des projets dans le cadre de la loi Oudin-Santini. Il ajoute que l'agence pourrait décider de ne définir que quelques pays à aider mais elle a pris le parti jusqu'à maintenant de dire que la coopération décentralisée est une politique émergente, bien qu'elle va bientôt fêter ses 10 ans, et qu'il ne faut pas brider les collectivités qui voudraient se lancer.

Il reconnaît que cette dispersion de l'aide ne permet pas de concentrer des résultats plus visibles à l'échelle d'un pays.

Monsieur DANLOUX propose une entente entre les agences de l'eau pour se partager les territoires d'intervention.

Monsieur THIBAUT indique que dans ce cas, chaque agence imposerait aux collectivités des territoires d'intervention.

Monsieur COTEL remarque que le dossier porte sur une réhabilitation d'équipement, il s'agit donc d'équipement qui n'ont pas été entretenus. Il tient à faire une différence entre les régions aidées qui étaient déjà équipées et ceux qui ne disposent d'aucun équipement et qui ont beaucoup de difficultés pour accéder à l'eau et n'ont aucune structure d'assainissement. Il estime qu'il faut faire la différence entre ces deux types de cas. Il indique être choqué par ce dossier.

Monsieur THIBAUT précise, en réponse à **Monsieur DANLOUX** que même si l'engagement sur un dossier est acté pour 3 ans avec délégation au Directeur pour les années N+1 et N+2, il peut être décidé d'arrêter le financement si le projet échoue entre temps.

Monsieur COURTECUISSÉ confirme que le réengagement se fait avec information de la commission. Il précise également que des évaluations de projets sont présentées en instance. Tout dysfonctionnement dans la mise en œuvre d'un projet, comme par exemple sa remise en cause parce qu'un partenaire financier se peut finalement s'engager, entraîne l'annulation de l'aide de l'agence.

La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015 apporte un avis favorable sur ce projet et ses modalités de financement selon le décompte de voix suivant :

12 inscrits, 5 présents, 2 mandats, 7 votants,
4 voix Pour : M.DANLOUX, Mme DHENIN-VERBRUGGHE (mandat à M.DANLOUX), M. FAICT, M.SIX,
3 Abstentions : M.COTEL, M. DEFLESSELLE (mandat à M.COTEL), M.DELAUME.

Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2015.
(participation financière : 50 000 € en 2015, même montant en 2016 et 2017 par délégation au Directeur)

- 2) DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE D'INTER AIDE POUR UN PROJET DE PRATIQUES D'HYGIENE ET D'ACCES A L'EAU POTABLE, A L'ASSAINISSEMENT ET AUX SERVICES DE MAINTENANCE DES OUVRAGES DANS LA REGION DE NAMPULA AU MOZAMBIQUE (PHASE 1)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°4 du dossier du CA du 19 juin 2015).

Budget :

Montant du projet : 890 320 € (283 854 € en phase 1)

Montant total de la participation financière de l'Agence : 150 000 € (50 000 € par phase)

Autres financements :

- Apport communautaire : 1 500 € (acquis, 500 € par phase)
- Agence Française de Développement : 345 134 € (acquis, 110 600 € en phase 1)
- Commune de Hamel : 3 000 € (acquis)
- Commune de Paris : 195 000 € (acquis)
- Coopération du Liechtenstein : 97 856 € (sollicité, 97 856 € pour la phase 1)
- Agence de l'Eau Seine Normandie : 97 830 € (sollicité)

La note d'évaluation du projet est de 16/20.

Remarque :

Monsieur COURTECUISSÉ explique à Monsieur SIX que la commune d'Hamel est bien celle se trouvant dans le bassin Artois-Picardie. Il explique que la commune est impliquée en vertu d'une aventure humaine. Le jeune homme qui travaillait au Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux travaille aujourd'hui à Inter Aide et a fait la connexion entre le projet et la commune d'Hamel. Même si la commune d'Hamel ne peut pas consacrer beaucoup de financement, elle le suit étroitement notamment au travers de son école. Des relations se sont créées entre l'école d'Hamel et les écoles de la province de Nampula.

La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015 apporte un avis favorable à l'unanimité sur ce projet et ses modalités de financement.

Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2015.
(participation financière : 50 000 € en 2015, même montant en 2016 et 2017 par délégation au Directeur)

3) DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION LES PERLES DU FASO POUR UN PROJET DE CONSTRUCTION DE FORAGES À MAHADAGA ET OUAGADOUGOU AU BURKINA FASO (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°4 du dossier du CA du 19 juin 2015).

Budget :

Montant du projet : 72 456 €

Montant total de la participation financière de l'Agence : 35 528 €

Autres financements :

- Mega Energie (entreprise locale) : 25 505 € (acquis)
- ONG SIM International : 10 823 € (acquis)
- Commune de Liévin : 600 € (acquis)

La note d'évaluation du projet est de 12/20.

Monsieur COURTECUISE fait remarquer que le Burkina Faso est un pays concentrant beaucoup d'aides de coopération décentralisée de la part des agences de l'eau. Il s'agit d'un pays où l'on pourrait observer une évolution notable grâce aux différents projets qui ont pu s'y développer.

Remarques :

En réponse à **Monsieur DANLOUX**, **Monsieur COURTECUISE** confirme que ce projet d'un an se concentre essentiellement sur l'accès à l'eau potable (notamment à l'école) et ne comporte pas d'actions d'assainissement. Cette partie assainissement pourrait être proposée dans une suite au projet.

Monsieur SIX fait remarquer le nombre important de personnes concernées par le projet (30 000).

Monsieur COURTECUISE explique que la population prise en compte dans la fiche de présentation est l'ensemble des villages et l'école, lieux du projet. Les deux forages ne vont pas permettre cependant d'alimenter l'ensemble de cette population. Cependant, la population va au-delà des villages identifiés pour ce qui est de l'école.

La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015 apporte un avis favorable à l'unanimité sur ce projet et ses modalités de financement.

Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2015.
(participation financière : 35 528 €)

4) DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DU SECOURS CATHOLIQUE POUR UN PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL, REGION DE DAPAONG AU TOGO (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°4 du dossier du CA du 19 juin 2015).

Budget :

Montant du projet : 269 922 €

Montant total de la participation financière de l'Agence : 50 000 €

Autres financements :

- Secours Catholique : 19 043 € (acquis)
- Fondation Caritas : 55 517 € (sollicité)
- Participation locale (Collectivités de Dapaong) : 41 919 € (acquis)
- Fondation Artélia/Sogréah : 2 443 € (sollicité)
- Grand Lyon : 100 000 € (sollicité)
- Commune de Saint André : 1 000 € (acquis)

La note d'évaluation du projet est de 13/20.

Remarques :

Monsieur DANLOUX demande pourquoi le dossier n'est noté qu'à hauteur de 13/20.

Monsieur COURTECUISSÉ explique que la durée du projet réduit la note (1 an).

Monsieur THIBAUT précise cependant que le projet dure globalement plusieurs années mais qu'elle seule année est demandée à l'agence en participation financière. La note pourrait donc être supérieure.

Monsieur THIBAUT indique que la CPAIDD pourrait s'interroger un jour sur la proportion minimale demandée aux collectivités du bassin dans un projet de coopération. Il évoque les 1000 € engagés par la commune de Saint André. Il rappelle que la politique est d'inciter les collectivités à faire de la loi Oudin-Santini. Il faut donc les pousser à s'engager significativement.

Monsieur COURTECUISSÉ explique que la commune de Saint André s'est associée au projet grâce au Secours Catholique.

Monsieur SIX indique que le projet pourrait être financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse puisque le grand Lyon apporte 100 000 € au projet.

Monsieur COURTECUISSÉ confirme que l'agence de l'eau RMC a été sollicitée et est partie prenante du projet au moins pour les années précédentes.

Il confirme que la question du seuil minimal de participations des collectivités fait partie d'une discussion en inter-agences.

Monsieur DANLOUX indique que dans le cadre de ces discussions, il faut inclure la réflexion de Monsieur COTEL sur la distinction à faire entre les projets de réhabilitation et de création.

Monsieur DELAUME indique qu'il est intéressant, après financement d'un projet, de mesurer l'implication de la population locale.

Monsieur THIBAUT explique que les agences mettent en place une mission d'inspection par an pour les projets aidés. Il est ainsi mesuré l'intérêt concret des participations financières en évaluant si la coopération locale est effective et si la mise en place d'un système payant de l'eau a été possible pour mieux impliquer la population en garantissant l'entretien des installations. Il propose de transmettre à Monsieur DELAUME quelques compte-rendus de missions d'évaluation.

Monsieur COURTECUISSÉ confirme l'intérêt des missions d'évaluation de projets et rappelle que le sens de la loi Oudin-Santini est de créer un lien de longue durée entre des collectivités du Nord et du Sud qui permet de veiller à l'entretien des ouvrages. Le service payant de l'eau est un moyen de garantir le bon entretien des ouvrages.

La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015 apporte un avis favorable sur ce projet et ses modalités de financement.

Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2015.

(participation financière : 50 000 €)

- 5) DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION ARRED POUR UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DANS LA PROVINCE DE KHOVD EN MONGOLIE** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°4 du dossier du CA du 19 juin 2015).

Budget :

Montant du projet : 136 000 €

Montant total de la participation financière de l'Agence : 50 000 €

Autres financements :

Autofinancement : 5 000 € (acquis), Ministère des Affaires Étrangères : 25 000 € (acquis),

Khovd : 30 000 € (acquis), Rubrouck : 1 000 € (acquis), NOREADE : 25 000 € (sollicité)

Ce projet est un nouveau volet de coopération pour la Mongolie avec l'association ARRED.

La note d'évaluation du projet est de 12/20. Le projet a une note faible car il a une durée d'1 an et il ne comporte pas de partie eau potable (volet traité dans les années précédentes).

Remarque :

Monsieur COUTECUISSE précise à Monsieur DELAUME que le développement du système de transformation des boues permet une utilisation comme combustible pour chauffer le réseau d'eau potable (tuyaux).

A Oulan-Bator, il y a deux ans, il a été créé un autre type de filière pour la valorisation agricole des boues.

La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015 apporte un avis favorable à l'unanimité sur ce projet et ses modalités de financement.

Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2015.
(participation financière : 50 000 €)

Appel à petits projets 2015

Monsieur COURTECUISE rappelle que la grille d'évaluation des appels à petits projets est basée sur un total maximum de 18 points car les projets ont une durée d'1 an et un périmètre plus restreint par rapport à la grille d'évaluation des grands projets de terrain.

Monsieur DELAUME propose de faire évoluer la grille d'évaluation des petits projets minimisée comparativement à la grille d'évaluation des grands projets de coopération décentralisée.

Monsieur THIBAUT souligne que les appels à petits projets ne peuvent pas avoir l'ambition des grands projets, il est donc normal qu'ils aient une note moins bonne. Ils sont par nature moins ambitieux que les grands projets. La vigilance porte par ailleurs sur une distinction nécessaire entre les grands projets et les petits projets pour éviter les déviations de « professionnels » qui seraient davantage tentés par les appels à projets plutôt consacrés aux petites structures.

Monsieur COURTECUISE explique que les critères pour les appels à petits projets ont été ajustés pour n'obtenir que des associations composées de bénévoles.

Il souligne que l'intérêt des appels à petits projets est qu'ils permettent notamment de soutenir des projets de la jeunesse.

6) DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA GOUTTE D'EAU POUR UN PROJET D'AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT DANS UNE ECOLE PRIMAIRE DE PENG THOM AU CAMBODGE (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°4 du dossier du CA du 19 juin 2015).

Budget :

Montant du projet : 21 490 €

Montant total de la participation financière de l'Agence : 1 000 €

Autres financements :

- Fonds propres et autofinancement : 8 300 € (acquis)
- Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais : 5 000 € (acquis)
- Conseil Général du Pas-de-Calais : 1 000 € (acquis)
- Municipalités de Pecquencourt, Roubaix, Saint Omer et Vieux Berquin : 200 € (acquis)
- Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) : 4 000 € (acquis)
- Commission café (Université Lille 2) : 1 200 € (acquis)
- CROUS : 200 € (acquis)
- AAH : 590 € (acquis)

La note d'évaluation du projet est de 11/18.

Pas de remarque.

La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015 apporte un avis favorable à l'unanimité sur ce projet et ses modalités de financement.

Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2015.
(participation financière : 1 000 €)

- 7) DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DU CLUB MADA (LYCEE HORTICOLE DE LOMME) POUR UN PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE DANS LE LYCEE GENERAL DE FENERIVE EST A MADAGASCAR** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°4 du dossier du CA du 19 juin 2015).

Budget

Montant du projet : 48 000 €

Montant total de la participation financière de l'Agence : 7 500 €

Autres financements :

- Autofinancement : 11 000 € (acquis)
- Ministère des Affaires Étrangères : 2 000 € (acquis)
- Programme Jeunesse, Solidarité Internationale (JSI) du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP) : 2 000 € (acquis)
- Conseil Régional : Coopération Décentralisée Madagascar : 25 000 € (acquis)
- Lycée Horticole de Lomme : 500 € (acquis)

La note d'évaluation du projet est de 11/18.

Remarques :

Monsieur DANLOUX note que le coût global du projet de Madagascar est assez élevé (48 000 €).

Monsieur DELAUME indique être favorable à ce dossier d'aide au Madagascar, pays dont il connaît la grande pauvreté pour l'avoir visité.
Il évoque également le choix de l'éolienne.

Monsieur PENISSON explique que le choix de l'éolienne s'est réalisé via un membre de l'association, expert dans le domaine.

Monsieur DANLOUX souligne la problématique de la maintenance de l'installation qui ne remet pas cependant en compte l'intérêt du projet.

La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015 apporte un avis favorable à l'unanimité sur ce projet et ses modalités de financement.

Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2015.
(participation financière : 7 500 €)

- 8) DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION HAYAR POUR UN PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE AUX VILLAGES DE IMINWOULAWNE ET TAMZRITE AIT AFFEN AU MAROC** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°4 du dossier du CA du 19 juin 2015).

Budget :

Montant du projet : 34 300 €

Montant total de la participation financière de l'Agence : 17 150 €

Autres financements :

- Commune d'Halluin : 1 080 € (acquis)
- Conseil Général du Nord : 1 700 € (dont 500 € déjà acquis)
- Enveloppe parlementaire : 2 500 € (sollicité)
- Partenaires locaux : 2 270 € (dont 1 570 € déjà acquis)
- Association Hayar : 8 700 € (dont 4 790 € acquis)
- Autre : 900 €

La note d'évaluation du projet est de 10/18.

Pas de remarque.

La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015 apporte un avis favorable à l'unanimité sur ce projet et ses modalités de financement.

Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2015.
(participation financière : 17 150 €)

***La délibération « ACTION INTERNATIONALE – COOP DECENTRALISEE »
correspondant aux 8 dossiers de participations financières pour un montant total de 261 178 €
(avec engagements par délégation au Directeur Général en 2016 et 2017 pour les dossiers 11424
Energie Solidarité et 11642 Inter Aide)***

***reçoit l'avis favorable de la CPAIDD et est transmise pour décision du Conseil
d'Administration du 19 juin 2015***

***(DELIBERATION EN POINT 4 du dossier du CA du 19 juin 2015 - Dossiers soumis à
décision du Conseil d'Administration après avis de la CPAIDD).***

3 Bis – DEMANDES COMPLEMENTAIRES / COOPERATION DECENTRALISEE :

Monsieur COURTECUISSÉ présente en séance deux demandes complémentaires concernant la coopération décentralisée.

Proposition d'aide d'Urgence Séisme Népal

Monsieur COURTECUISSÉ explique que suite au tremblement de terre qui a frappé récemment par deux fois le Népal, il est proposé une aide d'urgence soutenue par la Ministre en charge de l'Environnement. Il s'agit d'une aide de 460 000 euros coordonnée entre les 6 agences dont 50 000 euros pour Artois-Picardie.

Les agences ont déjà soutenu des aides d'urgence par le passé (Philippines, Indonésie et Thaïlande, Haïti). L'objectif est de soutenir les ONG qui essaient sur place, le plus vite possible, d'apporter aux

populations en détresse de l'eau et de l'assainissement avec le nécessaire à court terme pour continuer à vivre (kits d'hygiène et de latrines, remise en route des réseaux existants, kits de filtration...).

L'aide globale serait répartie sur les ONG suivantes : Solidarités International, Action Contre la Faim, Triangles et Secours Islamique.

Pour Artois-Picardie, il est proposé l'affectation de l'aide de 50 000 € à Solidarités International. Au total, Solidarités International récupérerait 200 000 € venant d'Artois-Picardie, de Seine Normandie, de Loire-Bretagne. Même montant pour Action Contre la Faim par les 3 autres agences. Triangles et Secours Islamique seraient pris en charge par Rhône Méditerranée Corse.

L'avis de la CPAIDD est demandé avant transmission au Conseil d'Administration.

Pas de remarque.

La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable émet un avis favorable à l'unanimité à la proposition d'une aide d'urgence coordonnée des 6 agences de l'eau pour le Népal / Urgence Séisme (460 000 € pour les 6 agences dont 50 000 € pour Artois-Picardie).

Transmission de la proposition et de la délibération correspondantes au Conseil d'Administration du 19 juin 2015 (point 4bis).

Proposition de renforcement de la coordination entre agences sur le dispositif « action internationale ».

Suite aux recommandations de la Cour des Comptes sur le renforcement de la coordination entre les agences de l'eau sur le dispositif « Action Internationale », il est proposé de se concentrer sur :

- Une coordination géographique des actions,
- Des Modalités d'aides plus homogènes entre agences, soit un taux entre 50 et 70% et un financement de 5% minimum de la collectivité du Nord.

Remarques :

Monsieur THIBAUT précise que la première demande de la Cour des Comptes était de supprimer les aides à l'international. En cas de maintien, elle appelle à une plus grande cohérence dans les aides. Les agences de l'eau veulent continuer leur soutien aux actions internationales et doivent dans cet optique répondre aux critiques en se coordonnant davantage.

Monsieur DANLOUX propose que dans le cadre des réflexions, soient étudiés :

- le recentrage géographique des actions,
- un suivi plus étroit pour des actions plus performantes,
- la fixation de priorités pour les équipements de base.

Monsieur COTEL indique qu'il faut chercher à définir les réels besoins des populations. Il rappelle que beaucoup de personnes n'ont pas encore accès à l'eau, une action dans ce cadre est primordiale. Il évoque également la formation de cadres dans les pays aidés sur toute la problématique de l'eau et son accès. Il explique que des pays africains anglophones mettent en place des écoles où sont formés des ingénieurs pour la gestion de l'eau, de l'assainissement et la protection des cours d'eau. Il demande si l'agence a déjà eu l'occasion de financer ce type de demande.

Monsieur COURTECUISSÉ explique que l'agence n'a pas eu de demande formelle pour financer un centre de formation. En revanche, le sujet se développe beaucoup. En France, l'Office

International de l'Eau a parmi ses missions l'aide à l'émergence dans certains pays de centres de formation pour les ingénieurs et techniciens dans le domaine de l'eau. L'OIEau dispose d'un centre de formation près de Limoges où des personnes de différents pays viennent se former.

L'agence a eu par contre l'occasion de financer le dispositif visant à créer des liens entre les services d'eau du Nord et du Sud. C'est le cas d'un projet au Cap Vert pour lequel existe un lien direct entre le personnel des services de l'eau et de l'assainissement d'Amiens Métropole et leurs homologues de Santa Catarina. L'agence a également financé un projet similaire liant la ville de Dunkerque et Gaza.

Monsieur COURTECUISSÉ confirme à **Monsieur DANLOUX** que le Comité Inter-Africain d'Etudes hydrauliques de Ouagadougou au Burkina Faso existe toujours et propose tout un volet de formations dans le domaine de l'eau. Les besoins sont particulièrement importants et même si les capacités de formations se développent, il manque souvent les fonds nécessaires pour créer et entretenir des ouvrages.

Monsieur COTEL demande si dans la grille d'évaluation des dossiers, il existe une note particulière pour les pays francophones. Il estime qu'il faudrait défendre la francophonie en renforçant les aides vers les pays francophones.

Monsieur THIBAUT explique que le fait d'imposer une collectivité du bassin comme partenaire oriente vers des pays plutôt francophones. Il n'existe, cependant, pas de critère « langue » actuellement dans la grille d'évaluation.

Monsieur SIX fait remarquer que les 5% minimum de financement de la collectivité du Nord s'avère difficiles à atteindre rien qu'en analysant les dossiers présentés à la commission du jour. Il souligne qu'il faut faire attention à l'application de modalités ainsi définies. Il serait dommage qu'elles finissent par bloquer des dossiers.

Madame MARTIN explique que l'une des agences de l'eau a justement proposé de revoir cette limite en la remplaçant par un montant forfaitaire plancher.

Monsieur COURTECUISSÉ explique que le dossier soutenu par Rubrouck pour la Mongolie est intéressant car même si la participation de la commune est faible, Rubrouck est très connue en Mongolie. Un festival de la Mongolie est organisé chaque année par Rubrouck et l'Ambassadeur de Mongolie s'y déplace. La mise en place d'une limite de financement peut donc exclure des collectivités du bassin pourtant fortement impliquées dans la réalisation de leur projet.

Il rappelle que Guillaume de Rubrouck était un moine franciscain qui est le premier français du temps de Saint Louis à avoir été en Mongolie. Il a écrit un livre sur ce nouveau territoire à évangéliser qu'il appréciait.

Madame DELELIS confirme qu'il faut que le critère de participation minimum de la collectivité prenne en compte le financement en lui-même (partie quantitative) mais aussi la globalité de l'action de la commune (partie qualitative).

Monsieur THIBAUT tient à souligner que le niveau de 5% de participation minimum n'est pas insurmontable pour une commune : si elle est capable de mettre 1000 €, elle peut mettre 5000 €. Son engagement doit être un minimum significatif et ne pas donner l'impression d'être un alibi pour être la commune du bassin dans le projet. Il rappelle que l'agence est limitée à une participation de 50 000 € et 50% de la demande.

Le sujet est en revanche à étudier plus particulièrement pour les très grands projets comme ceux présentés par l'Agence Française de Développement (AFD) de plusieurs millions d'euros. Dans ce cadre, il sera difficile pour une collectivités d'intervenir à hauteur de 5%.

La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable émet un avis favorable à l'unanimité à la proposition s'appuyant sur la recommandation de la Cour des Comptes de renforcer la coordination entre les agences sur le dispositif « action internationale »

Sachant que les éléments de proposition sont à adapter en tenant compte des remarques dans le cadre des réflexions plus approfondies.

4 - COOPERATION INSTITUTIONNELLE ET ACTIONS JEUNESSE

Monsieur COURTECUISSÉ et Madame DERICQ présentent le point n°4 tel que figurant dans le dossier de séance :

- Point 4.1 – Les Instances Jeunesse
- Point 4.2 – Projets de coopération institutionnelle
- Point 4.3 – Information sur les accords de coopération institutionnelle de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Point 4.4 – Participation du bassin Artois-Picardie au 7ème Forum Mondial de l'eau - Daëgu (Corée du Sud) – 12 au 18 avril 2015

Point 4.1. Les Instances Jeunesse

Point d'information

Madame DERICQ présente, en référence au point de présentation, l'actualité des instances Jeunesse (Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin Artois-Picardie, Parlement des Jeunes pour l'Eau de l'Escaut, Parlement européen de la Jeunesse pour l'Eau, Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau).

Madame DERICQ évoque particulièrement le 12^{ème} parlement européen de la jeunesse pour l'eau qui s'est tenu à Douai du 2 au 6 décembre 2014. La vidéo est disponible sur la chaîne Youtube de l'agence.

Elle précise que le rapport des activités du PMJE est remis sur table (annexe au procès-verbal).

Monsieur COURTECUISSÉ évoque la deuxième séance du PMJE à Daegu en Corée lors du 7ème Forum Mondial de l'Eau en précisant que le PMJE a été à cette occasion renouvelé complètement et s'est impliqué dans le processus du Forum en s'approchant de leur pays respectif pour inciter chacun à prendre des engagements vis-à-vis de l'eau et de l'implication de la jeunesse. L'enjeu à court terme du PMJE est d'essayer de s'intégrer à la COP 21 (Conférence « Paris Climat 2015) en démontrant que la jeunesse et l'eau doivent être partie prenante de la réflexion sur les changements climatiques.

Pas de remarque.

Point 4.2. Projets de coopération institutionnelle

Points décisionnels

Dossiers proposés pour avis de la CPAIDD avant décision du CA (POINTS N°4.2.1 à 4.2.2)

Monsieur COURTECUISSÉ et Madame DERICQ présentent les points n°4.2.1 à 4.2.2 de l'ordre du jour tels que figurant dans le dossier de séance.

2 dossiers de coopération institutionnelle sont soumis à l'avis de la CPAIDD pour un montant total de participation financière de 70 000 €.

1) DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE SOLIDARITE EAU EUROPE POUR SON PROGRAMME JEUNESSE (c.f. tableaux financiers récapitulatifs ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°4 du dossier du CA du 19 juin 2015).

Année 2015

Le budget total de cette opération est de 275 100 euros TTC.

Une participation financière de 50 000 euros de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est sollicitée.

Les partenaires financiers de l'année 2015 :

Financiers	Montants
Agence de l'Eau Artois-Picardie	50 000 euros
Agence de l'eau Rhin Meuse	5 000 euros
CUS, Région Alsace, CG 67	5 000 euros
DDC (coopération suisse)	5 000 euros
Partenaires locaux suisses	5 000 euros
Privés	20 000 euros
OIF	20 000 euros
Forum Mondial de l'Eau	36 000 euros
UNESCO IHP	14 500 euros
Région de Gyongbuk	2 500 euros
FME	109 000 euros
QFQJ et GWP	3 100 euros
Total (année 2015)	275 100 euros

Année 2016

Le budget total de cette opération est de 106 400 euros TTC.

Une participation financière de 50 000 euros de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est sollicitée.

Les partenaires financiers de l'année 2016 :

Financiers	Montants
Agence de l'Eau Artois-Picardie	50 000 euros
Partenaires suisses (Gymnase de Burier)	10 000 euros
CUS, Région Alsace, CG 67	6 400 euros
DDC (coopération suisse)	5 000 euros
Union européenne	12 000 euros
Privés	10 000 euros
Partenaires du PMJE (OFQJ, EDF, UNESCO, etc...)	13 000 euros
Total (année 2016)	106 400 euros

Année 2017

Le budget total de cette opération est de 127 400 euros TTC.

Une participation financière de 50 000 euros de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est sollicitée.

Les partenaires financiers de l'année 2017 :

Financeurs	Montants
Agence de l'eau Artois-Picardie	50 000 euros
Agence de l'eau Rhin Meuse	8 000 euros
CUS, Région Alsace, CG 67	8 400 euros
DDC (coopération suisse)	6 000 euros
Union européenne	15 000 euros
Privés	20 000 euros
Partenaires du PMJE (OFQJ, EDF, UNESCO, etc...)	20 000 euros
Total (année 2017)	127 400 euros

Remarques :

Monsieur DANLOUX fait remarquer que la participation financière de la coopération suisse (DDC) est faible.

Monsieur THIBAULT explique que la coopération suisse participe cependant de façon très poussée à une action de Solidarité Eau Europe sur l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Un réseau de 30 agents payés à temps plein par Solidarité Eau Europe sur la base d'un financement suisse travaille au développement de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan.

Monsieur DANLOUX souligne que cet exemple montre que le recentrage d'actions peut être intéressant.

Monsieur THIBAULT confirme que la Suisse est très efficace dans ce domaine : elle choisit quelques pays et s'y implique exclusivement.

Monsieur COURTECUISE évoque également l'action de la Suisse pour la Moldavie. Il confirme qu'il s'agit d'un exemple de recentrage sur quelques pays, choix stratégique de la Suisse.

La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015 apporte un avis favorable à l'unanimité sur ce projet et ses modalités de financement.

Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2015.

(participation financière : 50 000 € en 2015, même montant en 2016 et 2017 par délégation au Directeur)

- 2) **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE PROGRAMME SOLIDARITE EAU POUR UN PROJET DE MISSION D'EVALUATION A MADAGASCAR ET D'ANIMATION DU RESEAU GEOGRAPHIQUE RAN'EAU** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°4 du dossier du CA du 19 juin 2015).

	Montants	Etat
Agence Française de Développement	8 000 €	Acquis
GrandLyon	5 000 €	Acquis
Ircod	5 000 €	Acquis
Région Picardie	5 000 €	Acquis
Région Rhône-Alpes	5 000 €	Sollicité
Agences de l'eau (AERM 25k€ AESN 20k€ AERM 20k€)	65 000 €	Sollicité
Agence de l'eau Artois Picardie	20 000 €	Sollicité
Fonds propres pS-Eau (cotisations)	2 000 €	Acquis
Total	115 000 €	

Remarques :

Monsieur COURTECUISE précise à **Monsieur DANLOUX** que le réseau Ran'Eau a pour objectif d'aider les ONG à avoir des liens avec les acteurs étatiques à Madagascar mais aussi celui de sensibiliser et valoriser les projets développés sur le terrain.

Monsieur DANLOUX indique qu'il manque au site internet de Ran'Eau des comptes-rendus d'évaluation des actions sur le terrain.

Monsieur COURTECUISE confirme que ces évaluations d'actions sur le terrain sont un des objectifs du réseau Ran'Eau, mêmes si elles n'apparaissent peut être pas assez sur leur site internet. Il confirme que la mise en valeur de ces résultats est importante pour les pays contributeurs. Il informe que le Programme Solidarité Eau organise le 17 juin une manifestation à Paris sur les 10 ans de la loi Oudin-Santini. L'enjeu est de faire intervenir des acteurs de terrain pour montrer qu'au cours de ces 10 ans de mobilisation au travers de la loi Oudin-Santini, des projets ont été réalisés et ont des impacts sensibles et notables sur le terrain. Une invitation à l'événement sera transmise par courrier électronique à chaque membre de la CPAIDD.

La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015 apporte un avis favorable à l'unanimité sur ce projet et ses modalités de financement.

Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2015.
(participation financière : 20 000 €)

La délibération « ACTION INTERNATIONALE – COOP INSTITUTIONNELLE »
correspondant aux 2 dossiers de participations financières pour un montant total de 70 000 (avec engagements par délégation au Directeur Général en 2016 et 2017 pour le dossier 11700 Solidarité Eau Europe)

reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2015

(DELIBERATION EN POINT 4 du dossier du CA du 19 juin 2015 - Dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la CPAIDD).

Point 4.3.

Information sur les accords de coopération institutionnelle de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Point d'information

Monsieur COURTECUISSÉ présente, en référence au point de présentation, les accords de coopération institutionnelle de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

En complément du point de présentation, Monsieur COURTECUISSÉ tient à souligner le rôle particulier du Pérou, avec qui l'agence a une coopération institutionnelle, dans le cadre de la préparation de la COP 21 (Conférence « Paris Climat 2015 »). La COP 20 s'est déroulée en décembre 2014 à Lima au Pérou et jusqu'à la prochaine édition à Paris en décembre 2015, les autorités du Pérou organisent la rédaction de l'accord qui sera discuté à la COP21. Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie a participé à la COP 20 en décembre 2014 à Lima au Pérou.

Pas de remarque.

Point 4.4.

Participation du bassin Artois-Picardie au 7ème Forum Mondial de l'eau - Daëgu (Corée du Sud) 12 au 18 avril 2015

Point d'information

Monsieur COURTECUISSÉ présente, en référence au point de présentation, le bilan du 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Daëgu en Corée en avril 2015 au regard de la participation de la France et du bassin Artois-Picardie.

Pas de remarque.

5 - DIVERS

5.1 – Bilan de l'année 2014 (extrait du rapport d'activité 2014 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie)

Monsieur COURTECUISSÉ invite les membres de la CPAIDD à consulter le point de présentation relatif au bilan de l'année 2014 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en matière d'action internationale. Il ne fait pas de présentation particulière.

Pas de remarque.

5.2 – Planning des missions et événements 2015 (Actualisé)

Monsieur COURTECUISSÉ invite les membres de la CPAIDD à consulter le point de présentation relatif au planning des missions et événements 2015. Il ne fait pas de présentation particulière.

Pas de remarque.

Monsieur DANLOUX remercie l'ensemble des participants et clôt la séance de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015 à 15h54.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DE L'ACTION INTERNATIONALE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**



Stéphane HAUSSOULIER

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**



Olivier THIBAUT

